

## FICHE DE POSTE

Suite à un emploi déclaré vacant dans une ENSA, conformément à l'article 9 de l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture

### CONCOURS ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2021

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° BIEP DE DIFFUSION 2020-518449

Intitulé du poste : **Maître de conférences des ENSA**

Groupe de discipline : **Théories et Pratiques de la Conception  
Architecturale et Urbaine (TPCAU)**

Discipline : /

Catégorie : **1**

Catégorie statutaire : **A**

Corps : **Maître de conférences**

Code Corps : *MAEA*

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur - Recherche**

Emploi(s) Type : **Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B  
et Enseignant praticien du supérieur DCAO - RCH03A**

**Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

École nationale supérieure d'architecture de Grenoble

60 avenue de Constantine, CS 12636, 38036 Grenoble cedex 02

**Missions et activités principales :**

L'ENSA Grenoble recrute un(e) enseignant(e) chercheur(e) dans le champ des théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (TPCAU). Il/elle proposera des enseignements fondés sur une approche écologique, à la fois environnementale et sociétale, de l'existant prenant en compte les caractéristiques géophysiques des lieux d'intervention et les cultures architecturales, urbaines et techniques qu'il cristallise, avec pour perspective principale son adaptation aux changements climatiques et à la transition écologique.

**Cadrage**

Ce poste met l'accent sur les notions, outils et savoir-faire relatifs à la prise en compte de l'existant dans le projet d'architecture. Il requiert la mise en place, notamment en cycle licence, de dispositifs pédagogiques et d'enseignements spécifiques, fondés sur les acceptions actuelles de la notion de patrimoines pluriels en architecture: matériel et immatériel, savant ou vernaculaire, remarquable ou modeste, des siècles passés ou contemporain.

Ces nouveaux enseignements auront pour objectifs d'apprendre aux étudiants à :

- Prendre en compte la complexité du déjà-là et reconnaître ses différentes valeurs (historiques, mémorielles, expérientielles, écologiques, d'usage) pour pouvoir progressivement les mobiliser en situation de projet;
- Maîtriser des méthodes d'investigation, de connaissance et de compréhension fines de l'existant au moyen des outils de relevé et de diagnostic des qualités spatiales et matérielles, acquises en lien avec l'apprentissage des outils de la représentation de l'architecture;
- Identifier les qualités architecturales et constructives des bâtis existants pour pouvoir concevoir par le projet des hypothèses de sauvegarde, d'adaptation ou de transformation respectueuses de leurs singularités;
- Faire converger les enjeux relatifs à l'intervention dans l'existant et ceux portant sur la transition écologique.

**Charges pédagogiques :**

- Participer ou prendre en charge un ou deux semestres d'enseignement du projet en cycle licence et/ou en cycle master dans un des parcours de master
- Proposer un cours théorique magistral sur les approches patrimoniales en cycle licence
- Proposer un ou des enseignements en cycle master articulant recherche et projet
- Participer à l'encadrement des rapports d'études en cycle licence et de mémoires de master
- Participer à la formation doctorale
- Proposer de nouveaux enseignements dans le cadre des appels à projet initiés par la CFVE, le cas échéant

**Évaluation des enseignements :**

L'école nationale supérieure d'architecture de Grenoble a mis en place une procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants. Tout enseignant de l'école est tenu de respecter cette procédure et d'en faire un outil permettant d'améliorer le contenu et l'organisation des enseignements dispensés à l'École.

**Participation au collectif :**

La personne recrutée sera tenue d'assurer des tâches complémentaires qui concernent notamment :

- la participation aux réflexions spécifiques au champ TPCAU au sein de l'établissement, en relation avec les autres champs, et notamment HCA
- la participation aux réflexions spécifiques à la pédagogie expérientielle qui singularise l'ENSAG
- L'intégration dans le champ des thèmes stratégiques de l'ENSAG, identifiés dans le cadre de l'évaluation HCERES : transition socio-écologique, transition numérique, apprentissage expérientiel, justice spatiale, interventions dans l'existant, médiation ...
- l'encadrement des mémoires, des stages, des césures, des mobilités, etc.
- l'encadrement des rapports d'études et des Projets de Fin d'Études (PFE)
- la participation aux jurys d'UE, de semestres, d'années, de fin de cycle
- l'implication dans les projets, instances et commissions de l'école
- le rayonnement de l'école à diverses échelles (partenariats académiques, avec les territoires et avec les milieux professionnels)

**Place et poids de la discipline dans l'école :** 26 ETP soit 47% du nombre d'ETP et d'ETPT sous statut État

**Projet scientifique :**

L'enseignant(e)-chercheur(e) devra, avec ses propres productions, venir renforcer les travaux et les activités scientifiques d'une équipe scientifique de l'école. Il est souhaité qu'il/elle participe à l'animation de réseaux scientifiques et chaires dont l'école est porteuse. Il/elle contribuera, avec ses collègues du même champ, mais aussi des autres champs, au renforcement des liens entre enseignement et recherche, en particulier sur le sujet des démarches et processus de conception architecturale et urbaine.

L'enseignant(e) participera au développement de la recherche, par une production scientifique active, au sein

d'une des trois unités de recherche de l'ENSAG en fonction des domaines et thématiques de ses travaux : AE&CC, CRESSON-AAU, MHA.

Sera particulièrement attendue une proposition scientifique pour conduire des recherches sur les questions urbaines, de la grande échelle et du territoire, en articulation avec d'autres disciplines afin de nourrir la réflexion collective sur les mutations en cours du projet architectural. Une attention particulière devra être portée aux enjeux environnementaux et à l'évolution des logiques de l'action qui en découlent.

L'enseignant(e) devra contribuer à l'encadrement doctoral (en co-direction).

#### Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

#### **Compétences principales mises en œuvre :**

##### **Titres, diplômes :**

- Architecte
- Doctorat

##### **Compétences requises :**

##### **Expérience souhaitée :**

- Attester d'une expérience solide de l'enseignement et de la recherche.
- Attester d'une pratique du projet d'architecture de valorisation et/ou transformation de l'existant

##### **Savoir-être (compétences comportementales) :**

- Avoir des capacités d'écoute et de dialogue, d'animation de projets
- Savoir s'intégrer dans une équipe pédagogique aux compétences complémentaires et collaborer en bonne intelligence
- Être bienveillant, en particulier avec les étudiants

#### **Environnement professionnel :**

Forte de l'expérience de praticiens et d'enseignants-chercheurs confirmés, l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG) offre à ses étudiants un enseignement à la fois professionnalisant et universitaire alliant théorie, pratique et expérimentation.

Elle a le souci de former des architectes à la fois critiques et constructifs, préparés à l'évolution des métiers et à la diversité des modes d'exercice, ouverts aux questions sociales et environnementales. Pour cela elle développe une pédagogie innovante par l'approche virtuelle et analogique du projet mais également par l'expérimentation permettant de conjuguer étroitement conception et réalisation. Ses domaines d'excellence couvrent les ambiances, les cultures constructives, la montagne, l'adaptation à la transition écologique & solidaire, la pédagogie expérientielle, le numérique, la médiation.

Reconnue comme un lieu majeur de la recherche en architecture, l'école sait déployer une capacité très forte à répondre à des appels à projets, nouant ainsi des partenariats diversifiés.

L'ENSAG est membre fondateur des Grands Ateliers Innovation Architecture, plateforme d'expérimentation à échelle 1. Elle porte également la chaire UNESCO « Architecture de terre, cultures constructives et développement durable » ainsi que trois chaires partenariales d'enseignement et de recherche en architecture

labellisées par le Ministère de la Culture : « Digital RDL (Research by Design Laboratory) », « Habitat du Futur », « Territorialisation ». L'ENSAG porte un Réseau Scientifique Thématique, le « Réseau International Ambiances ». Par ailleurs l'ENSAG est la seule école d'architecture à porter un laboratoire d'excellence (Architecture, Environnement et Cultures Constructives).

L'ENSAG est un établissement public à caractère administratif d'enseignement supérieur sous double tutelle des ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Elle est l'une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture en France habilitées à délivrer le diplôme d'État d'architecte. Elle dispense deux formations post-master : un DSA sur les architectures de terre et l'HMONP (100 ADE par an), et un master interdisciplinaire sur le Design.

L'école est aussi caractérisée par une vie étudiante dynamique. Elle compte sept associations en son sein.

Elle est un établissement-composante de l'Université Grenoble Alpes, établissement expérimental créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020, car partenaire de l'initiative d'excellence « Grenoble Université de l'Innovation ». Elle a développé à ce titre de très nombreuses collaborations pédagogiques et scientifiques.

Dans la suite de l'évaluation par l'HCERES et de son accréditation, la nouvelle offre de formation de l'école sera déployée à partir de la rentrée 2021.

L'école en chiffres : 950 étudiants, 238 enseignants chercheurs et intervenants, 47 personnels administratifs et d'appui, 3 unités de recherche dont une UMR, une 40<sup>aine</sup> de doctorants, une 60<sup>aine</sup> d'accords de mobilité internationale

#### **Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement :**

L'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble, depuis longtemps engagée dans une démarche de recherche architecturale et urbaine, est reconnue comme un pôle important de la recherche architecturale. L'école de Grenoble est repérée pour son potentiel de recherche et d'expérimentation, ses orientations thématiques et sa capacité à assurer des coopérations scientifiques, culturelles et professionnelles à l'échelle régionale comme internationale. Elle accueille trois équipes de recherche, toutes membres de l'école doctorale "Sciences de l'Homme du Politique et du Territoire" de l'Université Grenoble Alpes :

- Architecture Environnement et Cultures Constructives, équipe d'accueil porteuse du Labex éponyme, dont l'objectif est de participer à la théorisation de la « recherche par le projet » en s'appuyant sur des travaux organisés selon 7 axes thématiques. Quatre au sein de l'équipe Cultures Constructives : 1. Précédents et projet ; 2. Transitions et transformation ; 3. Territoires, construction sociale et matérialité ; 4. Établissements humains et milieux contraints. Trois au sein de l'équipe CRAterre : 1. Habitats ; 2. Matériaux ; 3. Patrimoines
- le Cresson, équipe grenobloise de l'unité mixte de recherche Ambiances Architectures Urbanité (UMR CNRS/Ecole Centrale de Nantes/Ensa Grenoble et Nantes n°1563) dont les recherches sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés, à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions sociales et culturelles des urbanités.
- Méthodes et Histoire de l'Architecture, équipe d'accueil, structurée autour de deux axes : l'histoire critique de l'architecture et les outils et méthodes de la conception architecturale et urbaine.

L'ENSAG est engagée dans l'IDEFI amàco (atelier matières à construire).

**Liaisons hiérarchiques** : sous l'autorité de la Directrice

**Liaisons fonctionnelles** : avec l'ensemble de la communauté enseignante, avec l'ensemble de l'administration, avec les partenaires académiques, industriels et issus des territoires

**Perspectives d'évolution** : selon filière et corps d'appartenance

**Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :** poste à pourvoir pour la rentrée universitaire 2021/2022

**Modalités de recrutement :**

**Envois des candidatures :**



**Les candidatures se font uniquement sur le site démarches simplifiées via le lien suivant :**  
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2021>

**Aucune candidature déposée sur la PEP ne sera traitée**

Une première phase de recevabilité administrative sera assurée par l'ENSA Grenoble.

Puis les candidatures recevables administrativement seront examinées par le comité de sélection dédié qui retiendra une liste de candidats pour l'audition.

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

Date de mise à jour de la fiche de poste : 30/11/2020